

Infrastructure pour les États insulaires résilients

Appel à projets



Sommaire

1. Contexte	5
1.1 CDRI	5
1.2 IRIS	5
2. Premier cycle de financement IRIS	6
2.1 Objectif	6
2.2 Eligibilité	6
2.3 Exclusions	7
3. Appel à projets	7
3.1 Résultats attendus	7
3.2 Critères de sélection	7
3.2.1 Critères généraux	7
3.2.2 Critères spécifiques	8
3.3 Détails du financement	10
3.3.1 Valeur et modalités de financement	10
3.3.2 Prochaines étapes	10
3.4 Arrangement institutionnel	11
3.5 Suivi, évaluation et apprentissage	12
3.6 Critères de sélection	13
3.6.1 Critères de sélection des déclarations d'intérêt	13
3.6.2 Critères de sélection de la proposition complète	13
Annexe	14
Liste de PEID	14

1. Contexte

1.1 CDRI

La Coalition pour des infrastructures résilientes aux désastres (CDRI) est un partenariat entre les gouvernements nationaux, des agences et des programmes des Nations Unies, et des banques multilatérales de développement qui vise à : promouvoir la résilience des systèmes d'infrastructures nouveaux et existants aux risques climatiques et de désastres comme instrument du développement durable.

La CDRI promeut le développement rapide d'infrastructures résilientes pour répondre aux impératifs des Objectifs de Développement Durable d'élargir l'accès universel aux services de base, de favoriser la prospérité et la dignité des conditions de travail.

1.2 IRIS

Les petits États insulaires en développement (PEID) forment un groupe hétérogène de 58 pays répartis dans trois régions géographiques : les Caraïbes, le Pacifique et la zone Atlantique-océan Indien.

La plupart des PEID sont caractérisés par des populations de petite taille et des territoires qui sont les plus exposés et vulnérables aux risques géophysiques et hydrométéorologiques. Les effets du changement climatique, y compris, mais sans s'y limiter, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer, sont susceptibles d'affecter les investissements actuels et futurs dans les infrastructures. Les PEID sont également confrontés à des défis sans précédent qui sont propres à leurs zones géographiques, tels que des populations petites et dispersées conduisant à une augmentation des investissements par habitant pour fournir des services d'infrastructure et une forte densité de population dans certaines régions, conduisant à une pression intense pour l'aménagement du territoire, Ils bénéficient également d'un vivier de main d'oeuvre qualifiée limitée. En outre, en raison de l'éloignement de la communauté internationale, en cas de catastrophe, le temps d'accès et le coût de l'acheminement de l'aide sont élevés.

Sous l'égide de la CDRI, le programme IRIS (Infrastructures pour les États insulaires résilients) a été lancé a été lancée lors du Sommet des dirigeants mondiaux à la COP26 pour fournir un soutien technique sur les problèmes multiformes posés par les systèmes d'infrastructure et promouvoir la résilience des ouvrages aux désastres et au changement climatiques dans les PEID. Co-créé par les PEID et le CDRI conformément à l'esprit du Parcours SAMOA (Modalités d'Action Accélérées des PEID), IRIS a été imaginé sur les cinq principes directeurs suivants :

- 1) **Co-création** – Travailler avec les PEID pour identifier les opportunités de partenariat et de collaboration technique pour renforcer les systèmes de promotion de la résilience et s'assurer qu'elles répondent à une demande des états bénéficiaires.
- 2) **Complémentarité** – Créer de manière proactive des synergies avec les initiatives passées et en cours qui soutiennent les infrastructures résilientes au changement climatique et aux désastres dans les PEID.
- 3) **Capacité d'absorption et appropriation** – Tenir compte de la capacité d'absorption des PEID dans la conception d'initiatives spécifiques, tout en cherchant simultanément à renforcer leur capacité. En collaboration avec les PEID, IRIS s'efforcera de favoriser leur appropriation et leadership.
- 4) **Flexibilité** – Avoir de la flexibilité dans le choix des projets, des zones géographiques, des pays, etc. au moyen de financement ou de soutien en nature, comme le déploiement d'experts, d'assistance techniques et de support de connaissance.

- 5) **Inclusion, équité et respect de la diversité** – Étendre le soutien à tous les PEID, indépendamment de leur appartenance à la CDRI. IRIS sera basé sur des principes d'équité afin que les pays les plus vulnérables aient un accès prioritaire à un soutien technique et financier.

IRIS s'engage à aider les PEID à approfondir leurs connaissances, à renforcer leurs institutions, à élaborer des politiques novatrices et à élargir les partenariats pour la durabilité à long terme des ouvrages et des services d'infrastructure. L'objectif d'IRIS est de contribuer directement à la voie SAMOA et d'atteindre les trois résultats étroitement liés suivants qui peuvent contribuer à renforcer la résilience : infrastructures durables et inclusives dans les PEID :

Résultat 1 : Amélioration de la résilience des infrastructures des PEID face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe

Résultat 2 : Renforcement des connaissances et des partenariats sur l'intégration de la résilience dans l'infrastructure des PEID

Résultat 3 : Promotion de l'égalité des genres et de l'inclusion des personnes handicapées grâce aux infrastructures résilientes des PEID

2. Premier cycle de financement de l'IRIS

2.1 Objectif

En 2022, IRIS a organisé une série de consultations régionales avec les représentants des PEID afin de comprendre leurs priorités en matière d'infrastructures, les risques climatiques et de désastres auxquels ils sont exposés et les défis et les possibilités auxquels ils sont confrontés pour construire des infrastructures résilientes. Sur la base des résultats de ces consultations, cet appel à projets a été conçu pour répondre aux besoins des PEID en matière de construction de systèmes d'infrastructure résilients.

Le premier cycle de financement d'IRIS, officiellement annoncé à la COP27, vise à doter les agences gouvernementales concernées des PEID du soutien technique et des supports de connaissances nécessaires liés à la résilience des infrastructures. Les activités financées amélioreront la prise de décision éclairée, les connaissances techniques pertinentes au niveau local et les processus et outils adaptés à l'objectif pour améliorer la résilience des infrastructures dans les PEID.

Pendant et après la mise en œuvre des initiatives de renforcement institutionnel et technique proposées pour ce premier cycle de financement, l'équipe de l'Unité de gestion du programme IRIS (IRIS-PMU) documentera, évaluera et diffusera les résultats afin de promouvoir les bonnes pratiques, d'identifier les interventions reproductibles et d'appuyer et promouvoir leur mise en œuvre à plus grande échelle.

2.2 Eligibilité

L'appel à projets est ouvert aux 58 PEID, qu'ils soient membre ou non de la CDRI. La liste détaillée des petits États insulaires en développement figure en annexe à titre de référence.

Les manifestations d'intérêt (phase 1) doivent être soumises par les ministères ou organismes publics nationaux ayant un mandat en matière de capacité de planification des désastres/résilience climatique et/ou de planification, de financement ou de mise en œuvre des infrastructures (un ou plusieurs secteurs). Les collectivités locales, les universités, les organisations de la société civile et les organisations régionales/internationales peuvent être présentées comme des partenaires de mise en œuvre pour une ou plusieurs composantes de l'action proposée.

La CDRI encourage également les PEID à soumettre des projets multi-pays ou régionaux (voir les seuils de financement à la section 3.3.1).

2.3 Exclusions

Cet appel à projets n'appuiera pas la construction, la rénovation le renforcement, l'exploitation des ouvrages d'infrastructures dans les PEID. Il est axé uniquement sur le renforcement institutionnel, l'assistance technique et les études .

Les fonds de cet appel à projets ne peuvent pas être utilisés pour l'achat de biens en tant qu'objectif principal. Tous les biens achetés doivent avoir un lien direct avec les résultats du projet. La justification de tout marché proposé sera évaluée dans le cadre du processus de sélection.

3. Appel à projets

3.1 Résultats attendus

Conformément aux résultats IRIS , les actions proposées pour cet appel à projets devraient contribuer à un ou plusieurs des éléments suivants :

- 1) Améliorer la résilience des infrastructures des PEID au changement climatique et aux risques de catastrophe
- 2) Renforcer les connaissances et les partenariats pour intégrer la résilience dans l'infrastructure des PEID
- 3) Promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion des personnes handicapées grâce aux infrastructures résilientes pour les PEID

3.2 Critères de sélection

3.2.1 Critères généraux

Les projets proposés dans le cadre du présent appel doivent répondre aux critères généraux suivants:

- Les projets relevant de cet appel devraient aider les gouvernements des PEID à réaliser leur vision à long terme en matière de gestion des risques et de résilience climatique.
- Les projets devraient fournir un soutien aux gouvernements respectifs dans le pilotage d'initiatives qui pourraient présenter des modèles de renforcement de la résilience des infrastructures susceptibles d'être reproduits ou étendus à l'échelle de l'ensemble des PEID.
- Les projets devraient également contribuer à renforcer la capacité d'adaptation, à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité, conformément à la trajectoire SAMOA, et aux engagements pris lors des conférences et sommets des Nations Unies sur le développement durable.
- Les projets devraient veiller à ce que les ouvrages d'infrastructure soient construits, gérés et entretenus de manière à être résilients à un niveau qui reflète adéquatement les risques climatiques et de catastrophe, la durée de vie prévue et, dans la mesure du possible, renforcer davantage la résilience des communautés.
- Les projets proposés par les gouvernements des pays respectifs peuvent également viser à renforcer la résilience dans le cadre d'une initiative en cours et l'intervention proposée dans le cadre de ce projet peut être au stade de l'idéation, de la conception, de la mise en œuvre, ou de l'évaluation.
- Les propositions peuvent être alignées sur des projets de résilience des infrastructures qui ont le potentiel de renforcer les partenariats ou d'augmenter les options de cofinancement.

Le présent appel à projets devrait faire partie d'une initiative périodique d'IRIS. Par conséquent, les leçons qui émergeront de ces expériences pilotes être utilisés pour éclairer les appels à propositions ultérieurs d'IRIS.

3.2.2 Critères spécifiques

3.2.2.1 Secteurs

Les propositions de projets soumises pour financement doivent identifier un ou plusieurs des secteurs suivants pour le renforcement de la résilience :

Technologies de l'information et de la communication (TIC) et systèmes d'alerte précoce multirisques (MHEWS): les TIC sont un élément essentiel du bien-être social et de la performance économique des PEID, étant donné que de nombreux secteurs tels que la santé, les transports, le tourisme et l'éducation dépendent fortement des technologies de l'information et de la communication . Les TIC font également partie intégrante des systèmes d'alerte précoce pour gérer les données et diffuser l'information aux niveaux local, national et régional, afin d'anticiper et d'agir rapidement pour atténuer les impacts des désastres.

Secteurs de l'énergie: La fourniture d'électricité améliore la qualité de vie en assurant une continuité de service pour l'approvisionnement en eau, la gestion des déchets, l'exploitation des bâtiments et l'éclairage public. L'énergie est également cruciale pour le développement économique, notamment pour les secteurs de l'industrie et du tourisme.

Secteur des transports : La mobilité est une composante essentielle des infrastructures publiques, permettant la circulation des biens, des services et des personnes sur un territoire. Les infrastructures de transport facilitent l'accès des communautés aux services de base tels que la santé, l'éducation, la sécurité et la justice.

Logement : Le parc immobilier résidentiel des PEID est de plus en plus exposé au changement climatique et aux désastres. Le cycle répétitif des événements cycloniques et des pertes financières massives subies par les propriétaires peut être minimisé grâce à des initiatives de logement résilientes.

Gestion de l'eau, des déchets et des eaux usées : La disponibilité de l'eau potable, déjà limitée dans les PEID, est menacée par une mauvaise gestion des déchets et des eaux usées. Compte tenu de l'état du changement climatique et de l'intrusion de l'eau de mer, la gestion de l'eau, des déchets et des eaux usées sera essentielle au développement durable des nations insulaires.

Infrastructure côtière : Traditionnellement et culturellement, les habitants des îles ont des liens étroits avec leurs zones marines côtières. L'élévation du niveau de la mer et les fortes tempêtes peuvent entraîner l'érosion et l'inondation des zones côtières ainsi que la perte d'habitats naturels. Le changement climatique continuera certainement d'éroder les littoraux et d'endommager les infrastructures et écosystèmes côtiers. Des niveaux d'eau plus élevés menacent les structures et les propriétés côtières, les nappes phréatiques, les réseaux d'eaux usées et d'autres ressources d'intérêt social et économique. Par conséquent, la construction de logements dans les infrastructures côtières sera essentielle pour le développement économique et les moyens de subsistance des populations des PEID.

Infrastructure sociale: Les infrastructures sociales permettent une continuité des services d'éducation et de santé avant, pendant et après un désastre. Le renforcement des écoles et des infrastructures de santé jouera un rôle clé dans la protection des personnes vulnérables, la réduction des pertes en vies humaines et le rétablissement post-désastre.

Tourisme: Ce secteur contribue de manière significative au produit intérieur brut (PIB) de plusieurs nations insulaires. En outre, une grande partie des gouvernements nationaux et du secteur privé investissent activement pour promouvoir le tourisme. Par conséquent, le renforcement de la résilience des infrastructures touristiques sera essentiel pour le développement socio-économique.

3.2.2.2 Thèmes

L'appel à projets soutiendra des projets de résilience aux désastres et au changement climatique axés sur le développement de mécanismes (par exemple, des systèmes institutionnels, des politiques publiques, des systèmes d'aide à la décision) qui garantiront que les infrastructures des PEID sont planifiées, conçues, construites et gérées efficacement. Les actions soutenues par cet appel sont globalement classées en quatre thèmes, à savoir:

- Politiques et planification tenant compte des risques
- Préparation à la mise en œuvre
- Accès au financement
- Intégration de l'inclusion

Politiques et planification tenant compte des risques

Bien qu'elles ne soient pas exhaustives, les offres dans les catégories ci-dessous peuvent bénéficier d'un soutien:

- Création et analyse des données: cartographie et évaluation des lacunes dans les données, collecte de données et stratégie de gestion, y compris pour les systèmes d'alerte précoce multirisques, collecte de données sur les menaces, cartographie et modélisation, élaboration de scénarios climatiques, inventaire des ouvrages et évaluation de la vulnérabilité (pour un ou plusieurs secteurs d'infrastructure), cartographie des risques, élaboration et adoption de systèmes d'aide à la décision pour une planification tenant compte des risques, l'élaboration de lignes directrices et la réalisation d'évaluations des besoins post-catastrophe (PDNA) pour un ou plusieurs secteurs d'infrastructure.
- Politiques publiques: Révision des politiques existantes de gestion des risques climatiques, d'intervention en cas de catastrophe, d'aménagements du territoire, de construction et de gestion des infrastructures afin d'intégrer une optique de résilience des infrastructures, élaboration de politiques publiques spécifique pour l'adaptation des infrastructures au changement climatique et aux risques de désastres.
- Cadres réglementaires: Révision des normes de zonage et d'aménagement du territoire sous le prisme de la résilience des infrastructures, mise à jour des cadres réglementaires nationaux et/ou locaux, des normes d'infrastructure et des codes de construction afin d'inclure les bonnes pratiques pour la résilience des infrastructures qu'elles soient bâties ou fondées sur la nature, introduction de normes et standards de renforcement d'ouvrages et bâtiments existants dans les cadres réglementaires.
- Stratégies et plans: Élaboration et dissémination de lignes directrices et d'outils pour la planification de la résilience des infrastructures, élaboration de stratégies et de plans de travail nationaux pour la résilience (d'un ou plusieurs secteurs d'infrastructure), planification de la continuité de service pour un ou plusieurs secteurs d'infrastructure.

Préparation à la mise en œuvre

Les activités de préparation à la mise en œuvre proposées peuvent inclure :

- Développement des capacités de mise en œuvre de projets: évaluation des capacités des agences de mise en œuvre de la résilience des infrastructures, révision de structure organisationnelle, plans de renforcement des capacités, formation technique et coaching, conception et déploiement de systèmes et d'outils pour améliorer la prise en compte de résilience tout au long du cycle de vie de l'infrastructure (planification, conception, marchés publiques, construction, mise en service, gestion, remise en état, démantèlement).
- Formation académique et professionnelle: Développement de cursus pertinents au niveau local sur la résilience des infrastructures pour les universités, les écoles d'ingénieurs, les centres de formation de la fonction publique, les centres de formation professionnelle et initiale continue, introduction de la résilience des infrastructures dans les programmes existants, formation des enseignants et des formateurs.
- Création et échange de connaissances: documentation des bonnes pratiques nationales ou régionales

et des solutions technologiques et fondées sur la nature pour la résilience des infrastructures, recherche universitaire sur la résilience des infrastructures (un ou plusieurs secteurs), échange de connaissances national ou régional (conférences, bases de données, réseaux, enseignement mutuel, jumelages, voyages d'études).

Accès au financement

Les mesures possibles liées à ce thème sont, entre autres les suivantes :

- Préparation à l'investissement: Mise en place de mécanismes de préparation de projets (équipes de consultants menant des études de pré-faisabilité afin de hiérarchiser les investissements), études de faisabilité pour réduire les risques liés aux investissements dans la résilience des infrastructures, en particulier les investissements innovants et des solutions fondées sur la nature.
- Élargissement du paysage du financement: promotion d'instruments financiers, de solutions innovantes et de partenariat public-privé pour tirer parti de nouvelles sources de financement (par exemple, le secteur de l'assurance, la diaspora, etc.), conception de systèmes d'incitation assistance technique pour l'accès aux fonds climatiques.
- Accès aux investisseurs: Développement de liens avec des institutions financières multilatérales et bilatérales, participation à des forums d'investissement dans les infrastructures.

Intégration des problématiques d'inclusion

Les activités spécifiques visant à intégrer l'égalité des genres, le handicap et l'inclusion sociale dans la résilience des infrastructures comprennent, sans toutefois s'y limiter:

- Politiques et plans inclusifs : Initiatives de plaidoyer (campagnes, observatoires et autres mécanismes de reddition des comptes), examen et adaptation des politiques, stratégies, plans et/ou cadres existants pour s'assurer qu'ils favorisent l'égalité des genres, et l'inclusion des personnes handicapées et vulnérables. Élaboration de stratégies et de plans d'inclusion dédiés pour un ou plusieurs secteurs d'infrastructure.
- Solutions : pratiques pour un accès équitable: Documentation et diffusion de bonnes pratiques locales/régionales en matière d'infrastructures inclusives, collecte de données ventilées, conception d'avant-projets et projets d'infrastructure inclusifs innovants, pilotage et documentation d'initiatives d'infrastructure inclusive.
- Renforcement des capacités en matière d'infrastructures inclusives : élaboration de lignes directrices/et cursus de formation, enseignement mutuel et coaching, formation professionnelle ou universitaire, échange de connaissances nationales/régionales sur les infrastructures résilientes et inclusives.

3.3 Détails du financement

3.3.1 Valeur et modalités de financement

Selon le dimensionnement de l'action et de son impact, un projet d'un seul pays peut aller de 150 000 à 500 000 dollars et un projet régional ou multi-pays (au moins 3 PEID) peut aller jusqu'à 750 000 dollars.

Conformément aux principes directeurs d'IRIS présentés à la section 1.2, les candidats sont invités à tenir compte de la capacité d'absorption de leurs établissements lors de la conception des projets.

3.3.2 Prochaines étapes

La durée maximale de mise en œuvre des projets proposés est de 24 mois.

L'appel à projets est divisé en étapes conformément au schéma ci-dessous.

- L'étape de la manifestation d'intérêt exigera des organismes gouvernementaux des PEID concernés qu'ils préparent une brève note conceptuelle, mentionnant le secteur cible, les livrables attendus et la justification (voir le formulaire de manifestation d'intérêt). IRIS-PMU offrira des séances d'information en ligne ouvertes à tous les candidats pour les appuyer lors de ce processus. Les candidats sélectionnés passeront à l'étape suivante.

- L'étape d'élaboration de la proposition détaillée permettra aux candidats sélectionnés de recevoir une assistance technique pour élaborer leurs propositions. IRIS-PMU proposera aux candidats une liste d'experts techniques afin d'affiner le dimensionnement, le plan de travail, le cadre logique et le budget de leur proposition. Chaque candidat aura droit à un nombre fixe de jours d'assistance technique. Les candidats sélectionnés passeront à l'étape suivante.
- La phase de mise en œuvre du projet permettra aux organismes régionaux ou aux organisations internationales concernés de recevoir des fonds et une assistance technique pour la mise en œuvre du projet. Au cours de cette étape, les pays bénéficiaires travailleront en étroite collaboration avec les organismes régionaux ou les agences internationales pour mobiliser les ressources pertinentes, mettre en œuvre les activités et documenter les résultats. L'IRIS-PMU organisera un échange régulier de connaissances entre les agences gouvernementales de mise en œuvre avec une participation d'experts techniques le cas échéant.
- La phase de diffusion et d'apprentissage commencera après l'achèvement du projet afin que les participants puissent présenter leurs résultats, partager les leçons apprises et informer IRIS, les PEID et les réseaux associés aux infrastructures et à la résilience au sens large pour inspirer de futurs programmes.

Premier appel à projets IRIS – SCHÉMA DU PROCESSUS



3.4 Arrangement institutionnel

Les rôles et responsabilités sont envisagés comme suit :

Organisme gouvernemental demandeur: L'organisme gouvernemental demandeur doit préparer le formulaire de manifestation d'intérêt et, s'il y est invité, une proposition de projet détaillée et de les soumettre au Comité de pilotage IRIS après avoir obtenu l'approbation du ministère de tutelle. Si elle est sélectionnée, l'agence de mise en œuvre sera responsable de la mise en œuvre du projet conformément à la proposition, en coordonnant tous les partenaires et fournisseurs étatiques et non étatiques. L'organisme gouvernemental demandeur est également chargé de préparer les rapports d'étape comme indiqué à la section 3.5 ci-dessous.

Organismes régionaux ou organisations internationales: ces organisations internationales recevront des fonds au nom des pays bénéficiaires et mèneront des processus de passation de marchés pertinents afin de mobiliser le soutien nécessaire à la mise en œuvre des projets proposés. Elles seront en charge du suivi budgétaire et des rapports financiers.

IRIS-PMU: L'Unité de Gestion de Programme d'IRIS (IRIS-PMU) organisera des ateliers d'information sur IRIS et cet appel à projet pour tous les candidats. Un roster d'experts techniques mobilisés par IRIS-PMU appuiera l'élaboration des offres. L'IRIS-PMU dirigera la formalisation des accords avec les candidats sélectionnés. Elle examinera les rapports, autorisera le décaissement des fonds selon l'avancée des activités, fournira des conseils techniques et des orientations aux organismes d'exécution au besoin et alertera le Comité de Pilotage de tout problème, risque ou opportunité qui requiert son attention. L'IRIS-PMU pilotera également l'échange d'informations entre les pays bénéficiaires pendant la mise en œuvre des projets et coordonnera le partage des résultats une fois terminé.

IRIS-SC: Le Comité de pilotage d'IRIS (IRIS-SC) présélectionnera les candidats à la manifestation d'intérêt éligibles à un soutien technique pour élaborer des offres détaillées. À l'étape 2, le Comité de pilotage sélectionnera les offres à mettre en œuvre. Il fournira des conseils et orientations sur les risques et les problèmes aux stades critiques de la mise en œuvre, y compris à mi-parcours du projet et à son achèvement.

Comité exécutif de la CDRI : Le Comité exécutif de la CDRI approuvera la sélection des projets pour les pays bénéficiaires sur la base de la recommandation du Comité de pilotage d'IRIS.

3.5 Suivi, évaluation et apprentissage

L'objectif de cet appel est de mettre en place des solutions reproductibles et évolutives pour améliorer la résilience des infrastructures dans les PEID. Par conséquent, les candidats doivent rendre compte avec transparence des activités du projet et s'engager à adopter la culture d'apprentissage d'IRIS.

Les attentes particulières en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage sont les suivantes:

Rapports sur les résultats : Les organismes gouvernementaux chargés de la mise en œuvre devront définir des indicateurs précis pour mesurer l'impact du soutien du programme IRIS dans leur proposition et fournir des données de référence, des résultats intermédiaires et finaux pour démontrer des résultats positifs. Les résultats intermédiaires et finaux seront examinés par le comité de pilotage d'IRIS.

Rapports d'activité : Les organismes de mise en œuvre fourniront à IRIS-PMU des rapports mensuels succincts sur l'état d'avancement du plan de travail proposé, y compris les principaux développements du projet (activités, résultats, risques et problèmes). Les agences gouvernementales chargées de la mise en œuvre soumettront les rapports périodiques d'avancement et les organisations régionales/internationales soumettront les rapports financiers intermédiaires à l'IRIS-PMU et à au Comité de Pilotage d'IRIS.

Partage des connaissances: Pendant la mise en œuvre du projet, l'IRIS-PMU organisera régulièrement des sessions de partage des connaissances entre les agences de mise en œuvre sélectionnées et avec d'autres partenaires de la CDRI et d'IRIS (universités, organisations

internationales, experts), le cas échéant. L'IRIS-PMU aidera les pays bénéficiaires à présenter leurs résultats finaux sous différents formats au réseau IRIS et au-delà.

3.6 Critères de sélection

3.6.1 Critères de sélection des manifestations d'intérêt

Les critères de sélection pour l'étape de la manifestation d'intérêt sont les suivants :

Critères	Commentaires	Coefficient
Approbation du gouvernement	Les agences gouvernementales doivent fournir une lettre d'approbation de l'autorité gouvernementale chargée de l'investissement dans les infrastructures et/ou du ministère du secteur concerné (par exemple, le ministère de l'Énergie, le ministère des Ressources en eau , etc.).	Éligibilité* *Les candidats ne remplissant pas ce critère ne seront pas pris en considération.
Évaluation des besoins	Les candidats doivent démontrer la nécessité d'une intervention, en soulignant la vulnérabilité du secteur d'infrastructure sélectionné et la capacité limitée de résoudre les problèmes sans la participation d'IRIS .	30%
Mesure proposée	Les demandeurs doivent démontrer comment l'action répondra aux besoins identifiés.	30%
Alignement et complémentarité	Les demandeurs doivent souligner comment l'intervention s'alignera sur les engagements internationaux (Accord de Paris/CDN, SAMOA Pathway, etc.), les objectifs de l'IRIS et la manière dont il entrera en complémentarité avec des initiatives existantes en matière de gestion des risques et/ou d'atténuation du changement climatique. entrera en complémentarité avec des initiatives existantes en matière de gestion des risques et/ou d'atténuation du changement climatique.	20%
Profil de l'institution candidate	Le demandeur et ses partenaires chargés de la mise en œuvre devraient avoir un mandat et du personnel qualifié pour entreprendre l'action proposée.	20%

3.6.2 Critères de sélection de la proposition détaillés

Les critères de sélection détaillés et les pondérations seront communiqués aux candidats sélectionnés pour l'étape 2 (élaboration de propositions).

Ils incluront les critères d'évaluation des manifestations d'intérêt ainsi qu'une évaluation du plan de travail , du budget et du cadre logique. L'évaluation garantira des propositions réalistes et favorisera les offres qui peuvent démontrer un effet de levier (mobilisation des ressources supplémentaires) et celles qui peuvent démontrer une prise en compte systématique des problématiques d'inclusion dans les activités.

Annexe

Liste des PEID

Anguilla	Nouvelle-Calédonie
Antigua-et-Barbuda	Palaos
Aruba	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Bahamas	Porto Rico
Bahreïn	Saint-Kitts-et-Nevis
Barbade	Sainte-Lucie
Belize	Samoa américaines
Bermudes	Samoa Saint-Vincent-et-les Grenadines
Cabo Verde	Sao Tomé-et-Principe Seychelles
Îles Caïmans	Singapour
Commonwealth des Mariannes du Nord Comores	Saint Martin
Îles Cook	Îles Salomon
Cuba	Suriname
Curaçao	Timor-Leste
Dominica	Tonga
République Dominicaine	Trinité-et-Tobago
États Fédérés de Micronésie Fidji	Îles Turques et Caïques
Polynésie française	Tuvalu
Grenade Guadeloupe	Îles Vierges britanniques
Guam	Îles Vierges américaines
Guinée-Bissau	Vanuatu
Guyana	
Haïti	
Jamaïque	
Kiribati	
Maldives	
Îles Marshall	
Martinique	
Île Maurice	
Montserrat	
Nauru	



Australian Government
Department of Foreign Affairs and Trade



Gouvernement de l'Inde



Foreign, Commonwealth
& Development Office



Coalition for Disaster Resilient Infrastructure

Site web IRIS: <https://iris.cdri.world> | Courriel IRIS : iris@cdri.world

www.cdri.world [@cdri_world](https://twitter.com/cdri_world) [coalition-for-disaster-resilient-infrastructure](https://www.linkedin.com/company/coalition-for-disaster-resilient-infrastructure) [@cdri.world](https://www.facebook.com/cdri.world)